

Le « vous » revient en force

Consultante en management, Nathalie Loux intervient pour le CNFPT. Elle retrace l'usage du vouvoiement.

Selon vous, on assiste à un « retour de balancier » en faveur du vouvoiement. Pour quelles raisons ?

C'est cyclique. Au cours de l'histoire, le vouvoiement et le tutoiement dominant tour à tour les usages. Au XVI^e siècle, par exemple, le tutoiement était proscrit, sauf pour s'adresser à des personnes que l'on ne respectait guère. Depuis 1968, le tutoiement était de rigueur. Aujourd'hui, il perd du terrain.

Que se passe-t-il ?

Cela est lié à une demande de respect. On a également pris conscience des méfaits du tutoiement. Censé générer des liens plus cordiaux, il a conduit à une confusion entre le relationnel et le fonctionnel. Or, lorsque des personnes travaillent ensemble, ce n'est pas la sympathie qui doit l'emporter, mais l'empathie. Par ailleurs, sous la pres-



La consultante Nathalie Loux estime que l'usage du vouvoiement et du tutoiement est cyclique.

sion d'un quotidien de plus en plus tendu, avec le tutoiement, les noms d'oiseaux fusent plus vite. Critiquer un collègue reste plus policé quand on le vouvoie.

Qui tutoyer aujourd'hui ?

La première règle est de tenir compte de son environnement. Le tutoiement est, par exemple, l'attribut de la communication, de la culture ou du social. A contrario, certains managers veulent que, dans

leur service, on se tutoie. Pourquoi pas. Mais si l'on ne peut – ou ne veut – pas, cela doit être autorisé. Il faut expliquer pourquoi et, au besoin, s'en excuser.

Des nouveaux élus, que certains agents pouvaient tutoyer, viennent d'arriver. Quelle attitude adopter ?

Dans un cadre officiel ou managérial, je conseille aux agents de passer au vouvoiement, par exemple lors du conseil municipal ou en réunion. Cela éloigne tout soupçon de complicité. En privé, on continuera, bien sûr, à tutoyer son ami.

Sur ce sujet, qui doit intervenir pour lever les ambiguïtés ?

Le chef de service, mais aussi le DRH ou le directeur de la communication interne peuvent, par exemple, publier un article dans la revue interne, qui donne des pistes de réflexion. Toutefois, ils ne doivent pas imposer une règle, car cela serait mal compris : il s'agit plutôt d'émettre des suggestions.

Propos recueillis par Bruno Leprat